

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU 02 MARS 2023**

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 02 mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil d'Eterville – Mairie annexe, 9 route de Maltôt - sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.

Présents : Messieurs : BERNARD Jean-Marie, DUFOUR Jean, LEYOUDEC Florent, MONTIGNY Arnaud, RAOULT Noël, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : DUCLOS PEGEAULT Stéphanie, GASPARINI Manuella, HEBERT Patricia, JOLIVEL Sylvie, JOSEPH Jacqueline, JULIEN Huguette, LE GAND Carole, PERNOIT Sylvie

Absents excusés : Madame MARCHERON Chloé a donné pouvoir à Madame JULIEN Huguette
Madame DOINARD Marianne a donné pouvoir à Madame HEBERT Patricia
Monsieur GOSNET Pascal

Absent non excusé : Monsieur BOUR Pierre

Secrétaire de séance : Madame JOLIVEL Sylvie a été désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	15
Votants :	17
Date de convocation :	21 février 2023
Date d'affichage :	24 février 2023

Approbation du procès-verbal du 12 janvier 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 12 janvier 2023.

Aucune autre observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 12 janvier 2023
- Numérotation route d'Aunay – parcelle AC172
- Bail terrain AE110 – Avenant
- Demande de subvention DETR-DSIL et APCR+ - Changement des huisseries salle polyvalente
- Demande de subvention DETR-DSIL et APCR+ - Réseau pluvial église
- Demande de subvention ETAT : étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école
- Demande de subvention ETAT : étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase
- Approbation de la fongibilité des crédits
- Approbation du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Reprise et affectation des résultats 2022
- Approbation du budget primitif 2023
- Vote des taux d'imposition 2023
- Questions diverses

Monsieur le Maire expose le projet du changement des huisseries de la salle polyvalente, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 23 582 € HT soit 28 298 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention :

- Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Département au titre de l'aide aux petites communes rurales (APCR+)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR/DSIL	9 432.80 €	40 %
Département	APCR+	9 432.80 €	40 %
Fonds propres		4 716.40 €	20 %
TOTAL HT		23 582.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 23 582 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention :
 - Etat au titre de la DETR/DSIL
 - Département au titre de l'APCR+

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

○ *Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public*

✓ **Délibération n° 13-2023 : Demande de subvention DETR-DSIL et APCR+ : Réseau pluvial de l'église**

Monsieur le Maire expose le projet de la reprise du réseau pluvial de l'église, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 47 384 € HT soit 56 860 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention :

- Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- Département au titre de l'aide aux petites communes rurales (APCR+)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 15-2023 : Demande de subvention ETAT : Etude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le gymnase**

Monsieur le Maire expose le projet d'une étude de faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis, à 9 244 € HT soit 11 092.80 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de l'état au titre de l'ADEME pour la partie « Etude » qui s'élève à 4 786 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	ADEME	1 914.40 €	40 %
SDEC		1 435.80 €	30 %
Fonds propres		1 435.80 €	30 %
<u>TOTAL HT</u>		<u>4 786.00 €</u>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 9 244.00 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME

› Adopté à la majorité :

- pour : 14 (Mmes Doinard, Duclos Pegeault, Gasparini, Jolivel, Joseph, Le Gand, Pernoit, Mrs Bernard, Dufour, Leyoudec, Montigny, Raoul, Saint, Toscan)
- contre : 01 (Mme Hebert)
- abstention : 02 (Mmes Julien, Marcheron)

- Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public

✓ **Délibération n° 16-2023 : Demande de subvention Agence Nationale du Sport : Construction d'un gymnase**

Monsieur le Maire expose le projet de construction d'un gymnase, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet détaillé, à 2 075 158 € HT soit 2 490 189 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR/DSIL	830 063.20 €	40 %

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame PERNOIT Sylvie, Maire Adjoint, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Thierry SAINT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame PERNOIT Sylvie pour le vote du compte administratif 2022 figurant ci-dessous,

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	1 099 568.90 €	120 044.81 €	1 219 613.71 €
Titres émis	1 082 643.87 €	207 206.90 €	1 289 850.77 €
Résultat de l'exercice	- 16 925.03 €	87 162.09 €	70 237.06 €
Résultat antérieur reporté	365 828.10 €	48 613.19 €	414 441.29 €
Résultat de clôture hors restes à réaliser	348 903.07 €	135 775.28 €	484 678 35 €
Restes à réaliser dépenses		72 400.00 €	72 400.00 €
Restes à réaliser recettes		0.00 €	0.00 €
Solde des restes à réaliser		72 400.00 €	72 400.00 €
Besoin de financement		0.00 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le compte administratif 2022.

▷ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 16
- contre : 00
- abstention : 00

Retour de Monsieur le Maire

- *Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public*

✓ **Délibération n° 19-2023 : Approbation du compte de gestion 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisé par le Trésorier du Service de gestion comptable (SGC) de Caen et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier. Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

▷ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

75	Autres produits de gestion courante	26 000.00 €
	Total recettes réelles	1 127 200.00 €
002	Excédent reporté	348 903.07 €
	Total recettes d'ordre	348 903.07 €
	Recettes de fonctionnement de l'exercice	1 476 103.07 €

Section investissement : Dépenses

Chap.	Libellé	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	12 250.00 €
204	Subventions d'équipement versées	70 340.00 €
21	Immobilisations corporelles	125 640.00 €
23	Immobilisations en cours	30 000.00 €
16	Remboursement d'emprunt	48 200.00 €
	Dépenses de l'exercice	286 430.00 €
	Reste à réaliser	72 400.00 €
	Total dépenses d'ordre	72 400.00 €
	Total cumulé des dépenses d'investissement	358 830.00 €

Section investissement : Recettes

Chap.	Libellé	Propositions
10	Dotations fonds divers réserves	55 800.00 €
13	Subventions d'investissements	57 200.00 €
	Total recettes réelles	113 000.00 €
001	Excédent reporté	135 775.28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	8 884.72 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	90 000.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	11 170.00 €
	Total recettes d'ordre	245 830.00 €
	Total cumulé des recettes d'investissement	358 830.00 €

➤ **ADOpte** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	1 476 103.07 €
Section d'investissement	358 830.00 €

➤ **Adopté à l'unanimité :**

- pour : 17
- contre : 00
- abstention : 00

○ *Les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité d'appliquer le scrutin public*

✓ **Délibération n° 22-2023 : Vote des taux d'imposition 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 10-2022 du 28 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 56.46 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 52.14 %

Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 19.60 %

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité et avec effet au **01 avril 2023** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 13.25% l'indice brut terminal de la fonction publique.

III : Attribution des indemnités de fonction aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux en date du 31 août 2020 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux.

Vu les arrêtés municipaux en date du 02 mars 2023 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité et avec effet au **01 avril 2023** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des conseillers municipaux au taux de 2.85% l'indice brut terminal de la fonction publique.

Tableau récapitulatif

NOM	PRENOM	FONCTION	DELEGATION DE FONCTION	% de rémunération de l'indice brut terminal de la fonction publique
SAINT	Thierry	Maire		43.25
PERNOIT	Sylvie	Adjoint au Maire	Urbanisme	13.25
TOSCAN	Jean	Adjoint au Maire	Cadre de vie	13.25
JOLIVEL	Sylvie	Adjoint au Maire	CCAS	13.25
BERNARD	Jean-Marie	Adjoint au Maire	Représentation externe	13.25
DOINARD	Marianne	Adjoint au Maire	Associations et culture	13.25
DUFOUR	Jean	Conseiller	Bâtiments	2.85
JOSEPH	Jacqueline	Conseillère	Affaires culturelles et bibliothèque	2.85
HEBERT	Patricia	Conseillère	Finances et budget	2.85
RAOULT	Noël	Conseiller	Equipements sportifs	2.85
MONTIGNY	Arnaud	Conseiller	Activité jeunesse	2.85
LE GAND	Carole	Conseillère	Vie associative	2.85
DUCLOS PEGEAULT	Stéphanie	Conseillère	Administration générale	2.85
LEYOUDEC	Florent	Conseiller	Sécurité	2.85
GASPARINI	Manuela	Conseillère	Ecole - RAM	2.85
JULIEN	Huguette	Conseillère	Cadre de vie	2.85
MARCHERON	Chloé	Conseillère	Conseil municipal des enfants	2.85